

Les titres décrits dans le présent document d'offre modifié (le « **document d'offre** ») ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites et à des personnes à qui ils peuvent être légalement offerts à la vente. Le présent document d'offre ne constitue pas, ni ne doit en aucune circonstance être interprété comme constituant un prospectus, une publicité ou un appel public à l'épargne visant ces titres.

Ces titres n'ont pas été inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »), ni d'aucune loi sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis et ils ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis ni pour le compte ou le bénéfice de personnes des États-Unis aux États-Unis. Le présent document d'offre ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de ces titres aux États-Unis ni à une personne des États-Unis aux États-Unis ou pour le compte ou au profit d'une telle personne. Les termes « États-Unis » et « personne des États-Unis » ont le sens conféré aux termes « United States » et « U.S. person », respectivement, dans le Regulation S adopté en vertu de la Loi de 1933. Aucun titre ne sera vendu aux États-Unis aux termes du présent document d'offre.

Le 10 juin 2024

DOCUMENT D'OFFRE MODIFIÉ SOUS LE RÉGIME DE LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ



ADURO CLEAN TECHNOLOGIES INC. (la « Société » ou « Aduro »)

SOMMAIRE DU PLACEMENT

Quels sont les titres placés?

Placement :	Unités au prix de 1,30 \$ par unité (chacune, une « unité »). Chaque unité consiste en une (1) action ordinaire du capital-actions de la Société (chacune, une « action ordinaire ») et en une moitié (1/2) d'un bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription complet, un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription peut être exercé contre une (1) action ordinaire (chacune, une « action sous-jacente à un bon de souscription ») au prix de 1,60 \$ par action sous-jacente à un bon de souscription pour une période de deux (2) ans, à la condition que si le cours de clôture des actions ordinaires inscrites à la Bourse des valeurs canadiennes (la « CSE ») (ou à toute autre bourse sur laquelle les actions ordinaires peuvent être inscrites à des fins de négociation) est de 1,90 \$ ou plus par action ordinaire pour une période de dix (10) jours de négociation consécutifs à tout moment après l'émission du bon de souscription, la Société peut alors avancer la date d'expiration des bons de souscription en donnant un avis aux porteurs de ceux-ci (en publiant un communiqué indiquant le devancement de la date d'expiration des bons de souscription) et, auquel cas, les bons de souscription expireront le trentième jour (30 ^e) suivant la date de cet avis.
Prix d'offre :	1,30 \$ par unité (le « prix d'émission »)
Montant du placement :	Un minimum de 1 538 462 unités et un maximum de 2 711 538 unités, pour un produit brut minimal de 2 000 001 \$ et un produit brut maximal de 3 525 000 \$ (le « placement »)
Date de clôture :	Le 14 juin 2024 ou vers cette date (la « date de clôture »)
Bourse :	Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes (la « CSE ») sous le symbole « ACT », de l'OTCQB Venture Market (« OTCQB ») sous le symbole boursier « ACTHF » et de la Bourse de Frankfort sous le symbole boursier « 9D50 ».
Dernier cours de clôture :	Le dernier cours de clôture des actions ordinaires à la CSE, à l'OTCQB et à la Bourse de Frankfort le 10 juin 2024 était de 1,31\$, de 0,945\$ US et de 0,854€, respectivement.

Description des actions ordinaires

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit d'exercer une voix par action ordinaire qu'ils détiennent à toutes les assemblées des actionnaires, de recevoir des dividendes, si le conseil en déclare, et de participer à la distribution des biens ou des actifs en cas de liquidation volontaire ou forcée, ou autre dissolution de la Société. Les actions ordinaires ne confèrent aucun droit préférentiel de souscription, de conversion ou d'échange, et elles ne comportent aucune disposition en matière de rachat au gré de la Société ou de rachat au gré du porteur ni aucune disposition relative à des fonds d'amortissement ou à des fonds de rachat. Aucune disposition n'oblige le porteur d'actions ordinaires à effectuer de nouveaux apports de capital et aucune restriction ne porte sur l'émission de titres supplémentaires par la Société. Aucune restriction ne porte sur le rachat d'actions ordinaires par la Société, pourvu qu'un tel rachat n'ait pas comme effet de rendre la Société insolvable.

Description des bons de souscription

Chaque bon de souscription conférera à son porteur le droit d'acquérir une action sous-jacente à un bon de souscription au prix d'exercice de 1,60 \$ par action sous-jacente à un bon de souscription au plus tard à 17 h (heure de Vancouver) à la date qui tombe deux (2) ans suivant la date de clôture, après quoi, chaque bon de souscription en circulation expirera (la « **date d'expiration** »), sous réserve de l'expiration devancée tel qu'il est décrit aux présentes. Les bons de souscription qui ne sont pas exercés au plus tard à 17 h (heure de Vancouver) à la date d'expiration seront nuls et sans valeur.

Si le prix de clôture des actions ordinaires de la Société à la CSE (ou à toute autre bourse sur laquelle les actions ordinaires sont inscrites à des fins de négociation) est de 1,90 \$ ou plus par action ordinaire pour une période de dix (10) jours de négociation consécutifs à tout moment après l'émission des bons de souscription, la Société peut alors devancer la date d'expiration des bons de souscription en donnant un avis aux porteurs de ceux-ci (en publiant un communiqué indiquant le devancement de la date d'expiration des bons de souscription), auquel cas les bons de souscription expireront le trentième jour (30^e) suivant la date de cet avis.

Les certificats attestant les bons de souscription (chacun, un « **certificat représentant les bons de souscription** ») prévoient, dans l'éventualité où certaines modifications étaient apportées aux actions ordinaires, que le nombre d'actions sous-jacentes aux bons de souscription que le porteur peut acquérir au moment de l'exercice de ses bons de souscription sera assujéti aux dispositions relatives au rajustement du nombre de titres pouvant être émis et du prix de ces titres si certains événements se produisent, y compris le fractionnement, le regroupement ou le reclassement des actions ordinaires, le versement de dividendes hors du cours normal des activités ou la fusion de la Société.

Aucune fraction d'action sous-jacente à un bon de souscription ne sera émise au porteur qui exerce ses bons de souscription et aucune contrepartie en espèces ou autre ne lui sera versée au lieu des actions sous-jacentes aux bons de souscription. Le porteur de bons de souscription ne deviendra pas un actionnaire du simple fait qu'il détient des bons de souscription et il ne possédera aucun droit sur les actions sous-jacentes aux bons de souscription ni aucune participation dans celles-ci, sauf pour ce qui est prévu expressément dans le certificat représentant les bons de souscription. Les porteurs de bons de souscription n'auront aucun droit de vote ou droit préférentiel de souscription ni aucun des autres droits dont bénéficient les actionnaires.

Les bons de souscription ne seront pas inscrits à la CSE, et il n'existe aucun marché pour la négociation des bons de souscription, et il pourrait être impossible pour les acquéreurs de revendre les bons de souscription faisant partie des unités qui sont souscrites aux termes du présent document d'offre, ce qui pourrait avoir une incidence sur le cours des bons de souscription sur le marché secondaire, la transparence et la disponibilité de leur cours et leur liquidité.

Aucune autorité de réglementation en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le présent placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes prêt à

courir le risque de perdre la totalité de votre placement. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

La Société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*. Dans le cadre du présent placement, l'émetteur déclare ce qui suit :

- l'émetteur est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote;
- l'émetteur a déposé en temps opportun tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis;
- le montant total du présent placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas, en dollars, 10 000 000 \$;
- l'émetteur ne clôturera le présent placement que s'il estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants;
- l'émetteur n'affectera les fonds disponibles tirés du présent placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières ni à aucune autre opération pour laquelle l'émetteur demande l'approbation de porteurs de titres.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document d'offre contient des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables, qui sont fondées sur les attentes, estimations, projections, hypothèses et croyances internes actuelles de la Société. L'information prospective qui figure dans le présent document d'offre est formulée uniquement à la date du présent document d'offre. Ces énoncés prospectifs et information prospective comprennent, notamment, des déclarations concernant le calendrier prévu pour le développement et la commercialisation de la technologie de la Société, y compris les calendriers de développement et les coûts prévus; les attentes de la Société concernant l'utilisation du produit et l'utilisation des fonds disponibles après la réalisation du placement; la réalisation du placement et la date de clôture prévue. Les énoncés prospectifs ou l'information prospective se rapportent à des événements futurs et au rendement futur et comprennent des déclarations concernant les attentes et les convictions de la direction fondées sur l'information actuellement disponible à la Société. De tels énoncés prospectifs et information prospective peuvent souvent, mais pas toujours, être identifiés par l'utilisation de mots tels que « planifie », « s'attend à », « potentiel », « est attendu », « anticipés », « ciblé », « budget », « planifié », « estime », « prévisions », « a l'intention de », « anticipe » ou « croit » ou leurs versions négatives ou des variations de tels mots et expressions ou déclarations que certaines mesures, certains événements ou certains résultats « peut », « pourrait », « serait », « pourrait » ou « sera » être pris, se produire ou être réalisé.

L'information prospective et les énoncés prospectifs sont soumis à divers risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les événements ou résultats réels diffèrent de ceux prévus dans ces énoncés prospectifs et cette information prospective, notamment, les risques relatifs à ce qui suit : les antécédents d'exploitation limités de la Société sur lesquels une évaluation de la Société et de ses perspectives peut être fondée; la capacité de la Société à réaliser des bénéfices; la capacité de la Société à gérer la croissance; l'effet préjudiciable de concurrents sur les activités, les stratégies et la rentabilité de la Société; la capacité de la Société à développer, protéger et commercialiser sa technologie avec succès; les risques d'exploitation contre lesquels la Société peut ne pas être assurée ou contre lesquels aucune assurance n'est offerte; l'incidence de flux de trésorerie négatifs sur les activités de la Société et, si la Société n'est pas en mesure d'obtenir du financement supplémentaire, les circonstances qui peuvent faire en sorte que les activités de la Société peuvent chuter; l'incidence défavorable que peuvent avoir de fortes variations du marché sur le prix des matières premières tels que les biocarburants ou le pétrole brut; l'incidence défavorable que peut avoir la réglementation gouvernementale sur la justification ou les modèles économiques; d'autres risques décrits à l'occasion dans les documents que la Société dépose auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières; l'incidence de la COVID-19 sur la capacité de la Société à réunir des capitaux et développer et commercialiser sa technologie avec succès; la volatilité des marchés des capitaux et des cours des matières premières, plus précisément la volatilité en ce qui concerne les divers carburants renouvelables; la dilution découlant de l'émission future de titres de capitaux propres; des conflits d'intérêts auxquels sont parties les administrateurs et les dirigeants de la Société, le cas échéant; les incidences défavorables que peut avoir l'adoption de nouvelles normes ou interprétations comptables sur les résultats d'exploitation présentés par la Société; la modification de normes comptables ou d'hypothèses, estimations et jugements subjectifs formulés par la direction relativement à des questions comptables complexes; les risques relatifs à l'environnement; les risques relatifs aux litiges; la volatilité du cours des actions ordinaires; l'éventuelle dilution de l'actionnariat actuel et futur; les risques de change; les normes d'information financière; et les changements climatiques.

Cette liste n'est exhaustive d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les énoncés prospectifs et l'information prospective de la Société. L'information prospective comprend des énoncés concernant l'avenir et est intrinsèquement incertaine, et les réalisations de la Société ou d'autres conditions ou événements futurs peuvent différer considérablement de ceux qui figurent dans l'information prospective en raison de certains risques, certaines incertitudes et d'autres facteurs, notamment ceux dont il est question dans les documents d'information de la Société qui sont accessibles à l'adresse www.sedarplus.ca.

La Société ne garantit pas que les énoncés prospectifs ou l'information prospective se révéleront exacts, car les résultats actuels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces énoncés et information. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et à l'information prospective. Tout énoncé prospectif n'est valable qu'à la date à laquelle il est fait et, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour toute information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, de circonstances changeantes ou autres.

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

Aduro est une entreprise en démarrage spécialisée dans les technologies propres établie en Ontario. Elle a mis au point une plateforme de recyclage chimique de grande souplesse qui mise sur trois technologies : le recyclage valorisant des plastiques hydrochimolytiques^{MC} (*Hydrochemolytic™ Plastics Upcycling* ou « **HPU** »), la valorisation du bitume hydrochimolytique^{MC} (*Hydrochemolytic™ Bitumen Upgrading* ou « **HBU** ») et la valorisation des énergies renouvelables hydrochimolytiques^{MC} (*Hydrochemolytic™ Renewables Upgrading* ou « **HRU** »). En date des présentes, par le biais d'acquisitions et de développement, la Société est propriétaire de huit brevets, soit sept qui ont été accordés et un qui est en instance. À l'heure actuelle, Aduro oriente sa plateforme de technologie hydrochimolytique^{MC} (la « **technologie HCT** ») vers ces trois applications principales.

La technologie que déploie la Société transforme les produits de départ à moindre valeur en des produits chimiques et des carburants à valeur plus élevée. Même si la technologie d'Aduro peut être utilisée de façon autonome, la direction est d'avis qu'il est possible que la technologie affiche une meilleure pertinence et de meilleures retombées économiques par son intégration dans des infrastructures thermiques déployées dans des centrales existantes. Ainsi, la Société cherche à créer des partenariats stratégiques en vue de démontrer et exploiter la technologie par le biais de contrats de licence.

Événements récents

Le 29 mai 2024, la Société a annoncé un placement privé sans intermédiaire, composé d'un minimum de 1 538 462 unités de la Société (chacune, une « unité ») et d'un maximum de 1 923 080 unités, au prix de 1,30\$ l'unité, pour un produit brut d'un minimum de 2 000 001\$ et d'un maximum de 2 500 004\$, conformément à la dispense de financement d'un émetteur inscrit prévue à la partie 5A du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus.

Le 17 mai 2024, la Société a émis 165 000 actions ordinaires à l'exercice de 150 000 options sur actions et de 15 000 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 1,00 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 120 000 \$.

Le 8 mai 2024, la Société a émis 25 000 actions ordinaires à l'exercice de 25 000 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 0,50 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 12 500 \$.

Le 26 avril 2024, la Société a émis 148 368 actions ordinaires à l'exercice de 148 368 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 1,00 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 148 368 \$.

Le 19 avril 2024, la Société a émis 160 999 actions ordinaires à l'exercice de 160 999 bons de souscription d'actions ordinaires, avec 85 000 actions ordinaires émises au prix de 1,00 \$ par action ordinaire et 75 999 actions ordinaires émises au prix de 0,50 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 122 999,50 \$.

Le 16 avril 2024, la Société a émis 194 930 actions ordinaires à l'exercice de 43 500 options sur actions et de 151 430 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 1,00 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 194 930 \$.

Le 8 avril 2024, la Société a émis 506 284 actions ordinaires à l'exercice de 506 284 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 1,00 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 506 284 \$.

Le 28 mars 2024, la Société a émis 171 756 actions ordinaires à l'exercice de 171 756 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 1,00 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 171 756 \$.

Le 27 mars 2024, la Société annonçait l'intégration d'une importante multinationale de matériaux de construction (« **MBM Company** ») à son programme d'engagement client (« **PEC** »). MBM Company exerce des activités de fabrication de grande envergure dans plus de 20 pays et a un réseau de distribution de portée mondiale. MBM Company est reconnue pour sa vaste gamme de matériaux de construction et elle est vouée à la promotion du développement durable grâce à la circularité des matériaux et l'attention portée au recyclage et à la réutilisation

des matériaux dans l'ensemble de ses gammes de produits. Sa vaste gamme de produits comprend des solutions destinées aux infrastructures, aux systèmes énergétiques, au réseau d'égouts municipal, à la ventilation et au traitement des eaux. Dans le cadre de son engagement, la Société entreprendra un projet d'évaluation technique axé sur l'appréciation du potentiel de sa technologie HCT pour le recyclage du polymère réticulé, un matériau essentiel de la gamme de produits du client. Les échantillons d'essais proviendront du flux de déchets produits aux installations de production du client.

Le 22 mars 2024, la Société a émis 431 965 actions ordinaires à l'exercice de 431 965 bons de souscription d'actions ordinaires, avec 430 215 actions ordinaires émises au prix de 1,00 \$ par action ordinaire et 1 750 actions ordinaires émises au prix de 1,30 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 432 490 \$.

Le 14 mars 2024, la Société a émis 329 284 actions ordinaires à l'exercice de 329 284 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 1,00 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 329 284 \$.

Le 8 mars 2024, la Société a émis 187 302 actions ordinaires à l'exercice de 44 000 options sur actions et de 143 302 bons de souscription d'actions ordinaires, avec 143 302 actions ordinaires émises au prix de 1,00 \$ par action ordinaire et 44 000 actions ordinaires émises au prix de 0,72 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 174 982 \$.

Le 5 mars 2024, la Société annonçait l'intégration d'une importante multinationale d'emballage de produits alimentaires (« **MFP Company** ») à son PEC. MFP Company exerce des activités dans plus de 15 pays et elle joue un rôle important dans le secteur de la transformation et de la distribution d'aliments à l'échelle mondiale, forte d'un portefeuille de marques reconnues. Les principes en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG ») sont au cœur des activités de MFP Company, son attention étant portée sur l'innovation et l'efficacité. MFP Company est vouée au recyclage ou à la récupération de 90 % de ses déchets solides et elle vise à réduire l'utilisation du plastique, à accroître l'utilisation de matériaux biodégradables et recyclés et à minimiser le recours au plastique vierge. Le projet d'évaluation technique porte sur l'appréciation du potentiel de la technologie HCT pour le recyclage des résidus de plastique de MFP Company provenant de l'emballage alimentaire. Grâce à cette collaboration, la Société mène des essais directs de la technologie HCT sur des types précis de résidus de plastique produits par MFP Company dans le but de mettre en valeur l'efficacité de la technologie et d'acquérir une meilleure compréhension des défis propres à la gestion des déchets auxquels fait face le secteur alimentaire. L'objectif consiste à souligner les avantages de la technologie HCT à MFP Company et à élaborer une solution personnalisée de recyclage des produits chimiques adaptée aux besoins précis du recyclage de résidus de plastique produits par l'emballage alimentaire, faisant de la technologie HCT une solution viable pour le recyclage à la fine pointe de la technologie pour le secteur alimentaire.

Le 29 février 2024, la Société a émis 56 945 actions ordinaires à l'exercice de 56 945 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 1,00 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 56 945 \$.

Le 23 février 2024, la Société a émis 105 000 actions ordinaires à l'exercice de 105 000 bons de souscription d'actions ordinaires, avec 55 000 actions ordinaires émises au prix de 1,00 \$ par action ordinaire et 50 000 actions ordinaires émises au prix de 1,30 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 120 000 \$.

Le 16 février 2024, la Société a émis 446 271 actions ordinaires à l'exercice de 37 500 options sur actions et de 408 771 bons de souscription d'actions ordinaires, avec 280 142 actions ordinaires émises au prix de 0,50 \$ par action ordinaire, 128 629 actions ordinaires émises au prix de 1,00 \$ par action ordinaire et 37 500 actions ordinaires émises au prix de 0,65 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 293 075 \$.

Le 9 février 2024, la Société a émis 62 500 actions ordinaires à l'exercice de 45 000 options sur actions et de 17 500 bons de souscription d'actions ordinaires, avec 17 500 actions ordinaires émises au prix de 1,30 \$ par action ordinaire et 45 000 actions ordinaires émises au prix de 0,75 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 56 500 \$.

Le 2 février 2024, la Société a émis 124 492 actions ordinaires à l'exercice de 37 500 options sur actions et de 86 992 bons de souscription d'actions ordinaires, avec 26 492 actions ordinaires émises au prix de 0,50 \$ par action

ordinaire, 60 500 actions ordinaires émises au prix de 1,00 \$ par action ordinaire et 37 500 actions ordinaires émises au prix de 0,65 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 98 121 \$.

Le 24 janvier 2024, la Société a émis 24 143 actions ordinaires à l'exercice de 24 143 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 1,00 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 24 143 \$.

Le 19 janvier 2024, la Société a émis 237 322 actions ordinaires à l'exercice de 30 000 options sur actions et de 207 322 bons de souscription d'actions ordinaires, avec 159 858 actions ordinaires émises au prix de 0,50 \$ par action ordinaire, 47 464 actions ordinaires émises au prix de 1,00 \$ par action ordinaire et 30 000 actions ordinaires émises au prix de 0,75 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 149 893 \$.

Le 11 janvier 2024, la Société a émis 228 200 actions ordinaires à l'exercice de 228 200 bons de souscription d'actions ordinaires, avec 203 200 actions ordinaires émises au prix de 1,00 \$ par action ordinaire et 25 000 actions ordinaires émises au prix de 1,30 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 235 700 \$.

Le 10 janvier 2024, la Société a émis 191 428 actions ordinaires à l'exercice de 75 000 options sur actions et de 116 428 bons de souscription d'actions ordinaires, avec 75 000 actions ordinaires émises au prix de 1,05 \$ par action ordinaire, 91 428 actions ordinaires émises au prix de 1,00 \$ par action ordinaire et 25 000 actions ordinaires émises au prix de 1,30 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 202 678 \$.

Le 5 janvier 2024, la Société a émis 155 000 actions ordinaires à l'exercice de 50 000 options sur actions et de 105 000 bons de souscription d'actions ordinaires, avec 50 000 actions ordinaires émises au prix de 0,75 \$ par action ordinaire et 105 000 actions ordinaires émises au prix de 1,00 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 142 500 \$.

Le 3 janvier 2024, la Société a émis 302 151 actions ordinaires à l'exercice de 302 151 bons de souscription d'actions ordinaires, avec 40 160 actions ordinaires émises au prix de 0,50 \$ par action ordinaire et 261 991 actions ordinaires émises au prix de 1,00 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 282 071 \$.

Le 13 décembre 2023, la Société a émis 100 000 actions ordinaires à l'exercice de 100 000 bons de souscription d'actions ordinaires, avec 50 000 actions ordinaires émises au prix de 0,50 \$ par action ordinaire et 50 000 actions ordinaires émises au prix de 1,00 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 75 000 \$.

Le 30 novembre 2023, la Société annonçait l'élargissement de la portée des essais de la première phase par l'intégration du participant susmentionné au PEC. Les essais supplémentaires comprenaient une gamme plus diversifiée de résidus de matériau de plastique, précisément ceux à forte teneur en résine de polyéthylène téréphtalate (PET), en polyuréthane, en métaux et autres contaminants redoutables. Par suite de ces essais à portée élargie, le participant a démontré de l'intérêt pour une évaluation des capacités plus étendues de la technologie de la Société. La portée élargie fournit des données importantes qui soutiendront le programme de développement et de mise à l'échelle de la Société et permet d'accroître le financement engagé du projet d'essais de la première phase.

Le 29 novembre 2023, la Société a attribué un total de 225 000 options sur actions à certains administrateurs et employés de la Société leur permettant de souscrire jusqu'à concurrence de 225 000 actions ordinaires de la Société. Les options peuvent être exercées au cours d'une période de cinq ans à compter de la date d'attribution au prix de 1,09 \$ par action ordinaire. Les options seront acquises mensuellement sur une période de deux ans à compter de la date d'attribution. En outre, la Société a attribué 150 000 unités d'actions incessibles (les « UAI ») de la Société à un dirigeant de la Société aux termes du régime incitatif général fondé sur des titres de capitaux propres de la Société qui a été approuvé par les actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 23 février 2023. Chaque UAI représente le droit de recevoir, une fois que les droits sont acquis, une action ordinaire du capital-actions de la Société. L'ensemble des UAI seront immédiatement acquises à la date d'attribution.

Le 29 novembre 2023, la Société a émis 1 363 787 actions ordinaires à l'exercice de 1 363 787 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 0,50 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 681 893,50 \$.

Le 22 novembre 2023, la Société a émis 100 000 actions ordinaires à l'exercice de 100 000 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 0,50 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 50 000 \$.

Le 1^{er} novembre 2023, la Société a émis 35 700 actions ordinaires à l'exercice de 35 700 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 1,00 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 35 700 \$.

Le 25 octobre 2023, la Société a émis 203 212 actions ordinaires à l'exercice de 203 212 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 0,50 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 101 606 \$.

Le 13 octobre 2023, la Société a émis 235 715 actions ordinaires à l'exercice de 235 715 bons de souscription d'actions ordinaires, avec 135 715 actions ordinaires émises au prix de 1,00 \$ par action ordinaire et 100 000 actions ordinaires émises au prix de 0,50 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 185 715 \$.

Le 11 octobre 2023, la Société a annoncé l'ajout de deux nouveaux participants à son PEC. Les participants, dont la dénomination demeure confidentielle, sont d'importantes sociétés de produits pétrochimiques d'envergure mondiale ayant une influence notable dans le secteur des produits chimiques et du plastique et qui s'étend jusqu'aux marchés mondiaux de l'énergie. Dans le cadre de l'engagement assorti d'un débours, les participants fourniront du financement en vue de soutenir les travaux menés par Aduro, tout en permettant à Aduro de réaliser des analyses et des expériences à l'aide de divers résidus de polymère provenant d'emplacements et d'entreprises de partout dans le monde, chacun de ces résidus étant de compositions variées et ayant divers niveaux de contaminants.

Le 3 octobre 2023, la Société a émis 55 715 actions ordinaires à l'exercice de 55 715 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 1,00 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 55 715 \$.

Le 28 septembre 2023, la Société a émis 50 000 actions ordinaires à l'exercice de 50 000 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 1,00 \$ par action ordinaire pour une contrepartie globale de 50 000 \$.

Le 11 septembre 2023, la Société a attribué un total de 750 000 options sur actions à certains administrateurs et employés ainsi qu'à un entrepreneur de la Société leur permettant de souscrire jusqu'à concurrence de 750 000 actions ordinaires de la Société. Les options peuvent être exercées pour une période de cinq ans à compter de la date d'attribution au prix de 1,09 \$ par action ordinaire. Les droits liés aux options sont acquis mensuellement sur une période de deux ans à compter du 11 septembre 2023.

Le 11 septembre 2023, la Société a émis 150 000 actions ordinaires à l'acquisition immédiate des droits sur 150 000 UAI à la date d'attribution, soit le 11 septembre 2023.

Le 5 septembre 2023, la Société annonçait qu'elle avait franchi le mi-parcours de son projet dans le cadre du programme GameChanger de Shell, réalisant les trois premières phases sur les six prévues. Les travaux définis pour les trois premières phases consistaient en l'évaluation de la performance de la technologie HCT au moyen des charges d'alimentation en plastique mixte et pur, en la mesure de l'effet de la technologie HCT en présence de contaminants et en l'acquisition d'une compréhension des additifs clés et en leur optimisation dans le cadre du processus aux fins d'efficacité et d'exploitation. Les trois phases ont obtenu des résultats conformes aux cibles de performance convenues. Comme il est mentionné plus haut, en juillet 2023, la Société a lancé un certain nombre de mises en service du réacteur de plastique 2 relativement au recyclage valorisant des plastiques hydrochimiques^{MC}. La mise en service est conforme aux cibles de performance définies pour la quatrième phase. Dans le cadre de cette phase, la Société prévoit démontrer l'efficacité du processus de la technologie HCT dans la mise au point d'un flux continu, en mettant l'accent sur l'exploitabilité, la qualité du produit et le rendement. En outre, la Société examinera comment le processus passe d'un traitement en lots en un système continu et évaluera l'accordabilité en vue d'optimiser le rendement de la charge d'alimentation pour réacteur de craquage et de naphta.

Le 29 août 2023, la Société a émis 150 000 actions ordinaires à l'exercice de 150 000 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 1,00 \$ par action ordinaire pour une contrepartie brute globale de 150 000 \$.

Le 8 août 2023, outre la signature de la lettre d'intention entre la Société et Prospera le 12 septembre 2022, la Société annonçait la progression de la première phase de la collaboration avec Prospera destinée à la conception, la construction et la fourniture d'une usine pilote préalable à la production commerciale visant à convertir du bitume API de qualité inférieure en des produits à valeur élevée à l'aide de notre technologie HCT. L'engagement de la Société envers Prospera est conforme à ses plans d'engagement envers ses clients qui sont axés sur l'évaluation, la mise à l'essai et la divulgation des résultats quant à l'application de la technologie HBU à diverses charges

d'alimentation du client. Durant la première phase, Prospera a convenu de fournir à Aduro une analyse des coûts du mélange de diluants et de transport, des données économiques sur l'exploitation du site et des détails sur les propriétés de pétrole brut devant être mises à niveau. En outre, Prospera a convenu de fournir six barils d'API de pétrole brut de faible teneur provenant de ses propriétés de pétrole lourd aux fins d'essais exhaustifs. La Société a également convenu de réaliser une série d'expériences de conception en ayant recours à son laboratoire et au réacteur pour la valorisation des bitumes et au ballon de détente. Compte tenu des services devant être rendus à la première phase, Prospera a convenu de verser à la Société des honoraires mensuels de 25 000 \$ CA majorés des taxes applicables, le total des honoraires pour la réalisation et la mise en œuvre de la portée de la première phase étant plafonné à 125 000 \$ majorés des taxes applicables.

Le 4 août 2023, la Société a émis 50 000 actions ordinaires à l'exercice de 50 000 options sur actions au prix de 0,75 \$ par action ordinaire pour une contrepartie brute globale de 37 500 \$.

Le 24 juillet 2023, la Société a émis 50 000 actions ordinaires à l'exercice de 50 000 options sur actions au prix de 0,75 \$ par action ordinaire pour une contrepartie brute globale de 37 500 \$.

Le 15 juin 2023, la Société a annoncé la création de sa filiale européenne, Aduro Clean Technologies Europe BV, située à Geleen, aux Pays-Bas. La filiale européenne de la Société sert de pivot en Europe et en tant que mécanisme en vue de l'atteinte d'objectifs stratégiques dans la région. Les Pays-Bas ont été choisis en raison des solides relations que la Société a établies dans la région, notamment ses partenariats avec Brightlands Chemelot Campus, Chemelot Innovation et Learning Labs. Aduro Clean Technologies Europe se concentre sur la progression du processus hydrochimolytique^{MC} pour la valorisation des plastiques sur le marché européen, avec comme principal objectif de construire une future unité de démonstration sur le site de Brightlands, mettant en valeur la plateforme de technologie HCT brevetée de la Société destinée à traiter les plastiques mixtes difficiles à recycler, surtout ceux rejetés par les autres processus comme le recyclage mécanique.

Faits importants

Il n'y a aucun fait important concernant les titres faisant l'objet du placement qui n'a pas été divulgué ailleurs que dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la Société au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

L'objectif commercial de la Société est de faire en sorte qu'au minimum, la Société affichera un fonds de roulement positif pour une période de 12 mois suivant l'affectation et que la Société maintiendra ses activités actuelles qui comprennent la recherche et développement visant sa technologie hydrochimolytique^{MC} brevetée ainsi que l'expansion de celle-ci.

EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

		Dans l'hypothèse d'un montant minimum	Dans l'hypothèse d'un montant maximum
A	Montant à réunir par le présent placement	2 000 001 \$	3 525 000 \$
B	Commissions de placement et frais ⁽¹⁾	140 000 \$	246 750 \$
C	Frais du placement estimés (avocats, comptables, auditeurs)	25 000 \$	30 000 \$
D	Produit net du placement : $D = A - (B+C)$	1 835 001 \$	3 248 250 \$
E	Fonds de roulement (insuffisance) à la fin du dernier mois	3 033 181 \$	3 033 181 \$
F	Sources de financement supplémentaires	0 \$	0 \$
G	Total des fonds disponibles : $G = D+E+F$	4 868 182 \$	6 281 431 \$

Note :

- ⁽¹⁾ Les commissions de placement et les frais supposent que tous les souscripteurs du placement ont été présentés par un intermédiaire (au sens donné à ce terme). Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Frais et commissions » ci-après.

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse d'un montant minimum	Dans l'hypothèse d'un montant maximum
Recherche et développement	2 400 624 \$	2 838 000 \$
Frais généraux et administratifs	2 179 558 \$	2 844 000 \$
Relations avec les investisseurs et communications	288 000 \$	426 000 \$
Fonds de roulement non affectés	0 \$	173 431 \$
Montant total	4 868 182 \$	6 281 431 \$

Note :

- ⁽¹⁾ Les frais généraux et administratifs estimatifs devraient être composés (sans limitation) de ce qui suit : (i) des frais d'assurance, y compris des primes d'assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants, de 36 000 \$; (ii) des salaires et des honoraires d'entrepreneur de 804 000 \$ à 1 056 000 \$; (iii) des honoraires professionnels et de consultants de 264 000 \$ à 390 000 \$; (iv) des frais de services comptables et des honoraires d'audit de 90 000 \$ à 120 000 \$; (v) des frais de bureau et généraux de 393 600 \$ à 513 600 \$; (vi) des honoraires juridiques de 144 000 \$; (vii) des frais associés aux conférences et des frais de déplacement de 288 000 \$ à 378 000 \$; (viii) des frais d'inscription à la CSE de 21 000 \$; et (ix) des honoraires de l'agent des transferts et des droits de dépôt de 105 000 \$.

L'affectation du capital et le calendrier indiqués ci-dessus représentent les intentions actuelles de la Société qui sont fondées sur sa situation financière et ses plans actuels. Cette affectation peut changer dans l'avenir selon l'évolution de ses plans et de sa situation financière. Bien que la Société ait l'intention d'affecter le produit tiré du placement comme il est indiqué ci-dessus, il peut exister des circonstances où une réaffectation des fonds, pour des raisons commerciales valables, peut être jugée prudente ou nécessaire, et cette réaffectation peut varier de façon importante par rapport à l'affectation présentée ci-dessus, puisque les montants réellement affectés et dépensés dépendront de nombreux facteurs, y compris la capacité de la Société à réaliser son plan d'affaires. Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective ».

La Société continue de se concentrer sur le développement de technologies destinées au recyclage de produits chimiques respectueuses de l'environnement. De plus, les activités d'exploitation de la Société n'ont pas encore généré de flux de trésorerie positifs, ce qui est susceptible de jeter un doute sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Le placement a pour but de permettre à la Société de continuer d'atteindre ses objectifs commerciaux et ne devrait pas avoir une incidence sur la décision d'inclure une note au sujet de la continuité de l'exploitation dans les prochains états financiers annuels de la Société.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

La Société n'a conclu aucun financement dans les 12 derniers mois.

FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

La Société peut verser des commissions d'intermédiaire aux courtiers et aux intermédiaires admissibles (chacun, un « **intermédiaire** ») à l'égard des souscripteurs présentés par l'intermédiaire.

La Société versera, à la date de clôture, à chaque intermédiaire une commission en espèces égale à 7 % du produit brut réuni dans le cadre du placement auprès des souscripteurs présentés par l'intermédiaire. De plus, lors de la clôture du placement, la Société émettra des bons de souscription d'actions ordinaires à chaque intermédiaire (les « **bons de souscription de l'intermédiaire** ») pouvant être exercés pendant une période de deux (2) ans suivant la date de clôture, lui conférera le droit d'acquérir au total le nombre d'actions ordinaires (chacune, une « **action sous-jacente à un bon de souscription de l'intermédiaire** ») qui est égal à 7 % du nombre d'unités vendues aux termes du placement aux souscripteurs ayant été présentés par l'intermédiaire à un prix d'exercice égal à 1,60 \$ par action sous-jacente à un bon de souscription de l'intermédiaire.

Les intermédiaires se trouvent-ils en conflit d'intérêts?

La Société peut verser des honoraires aux intermédiaires admissibles conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux politiques de la CSE, et à la connaissance de la Société, elle ne sera pas considérée comme un « émetteur relié » ou un « émetteur associé » de l'intermédiaire, au sens donné à ces termes dans le *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la Société l'un des droits suivants :

- a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec elle;
- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre elle et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a) et b) ci-dessus, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?

Les porteurs de titres peuvent obtenir les documents d'information continue de la Société dans SEDAR+ sous le profil de la Société à l'adresse www.sedarplus.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Société, vous pouvez consulter notre site Web à l'adresse : www.adurocleantech.com

Dans le cadre de la souscription d'unités aux termes du placement, les investisseurs seront tenus de conclure une convention d'achat qui renfermera des modalités qui sont typiques d'un placement privé d'unités réalisé par des émetteurs assujettis semblables à la Société.

Il est recommandé aux investisseurs de lire le présent document d'offre et de consulter leurs propres conseillers professionnels pour évaluer les aspects fiscaux, juridiques et autres, ainsi que les facteurs de risque associés à leur investissement dans les unités.

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières canadienne à compter du 10 juin 2024, révèle tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement et ne contient aucune information fausse ou trompeuse.

Le 10 juin 2024

Par : « Ofer Vicus »

Nom : Ofer Vicus

Titre : Chef de la direction et administrateur

Par : « Mena Beshay »

Nom : Mena Beshay

Titre : Chef des finances et secrétaire de la Société